

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
 SEANCE DU 29 MAI 2017**

L'an deux mille dix-sept, le 29 mai à 20 heures 30, le conseil municipal de la commune de VAL SURAN, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. BRIDE Frédéric, Maire de la commune de VAL SURAN.

Date de convocation du Conseil Municipal :	23 mai 2017
Affichage le :	31 mai 2017
Nombre de membres en exercice : 37 Nombre de présents : 26	PRÉSENTS : Frédéric BRIDE, Jean-Louis BRIDE, Josiane CARRETIÉ, Michel BOUQUEROD, Thierry BARRON, Adrien BAVOUX, , Bernard BOUVARD, Marie-France BOUVIER, Gilbert BRUN,, Jean-Dominique BUFFARD, Christian BUGNOD, Gérard CARRAZ, Roland CHAPUIS, Guy DUCHENE, Frédéric GIBAUD, Jean-Jacques IONI, André JENOUDÉ, Liliane LAZZAROTTO, Patrick LE LOUP, Thierry LEBRETON, Jean-François MARTY, Louis PARSUS, Serge PIOTTON, Jacques POMIES, Valérie ROUX, Claude ROZ
Absents :	Jean-Luc BERNARD, Mickaël BERTARINI, Éric BULLE, Rosamund LOVE, Roger NICOLLET
Absents excusés :	Nathalie BARTHELET, Roger BLANCHOU, Edwige CALLAMAND, Cédric FAYE, Cédric NICOD, Sébastien TRASSAERT
Secrétaire de séance :	Valérie ROUX

Approbation du dernier conseil municipal.

OBJET :	Toit de la Médiathèque
	Délibération N°107-2017-29-05

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que la Préfecture a retoqué la délibération n°66-2017-20-03 concernant le toit de la Médiathèque car la commune n'avait consulté qu'une seule entreprise pour deux postes de travaux. Quatre devis ont été demandés, deux pour les travaux de toiture et deux pour les travaux de zinguerie

Ste Bride Frères pour un montant de 24 772.10 € HT pour la toiture et 2 048.80 € HT pour la zinguerie
 Ste De Bois à Toit pour un montant de 25 644.94 € HT pour la toiture et 2 294.68 € HT pour la zinguerie.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité :

ANNULE la délibération n° 66-2017-20-03

DECIDE de valider les devis de la société Bride Frères pour un montant de 24 772.10 € HT pour la toiture et 2 048.80 € HT

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer des demandes de subventions

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier

OBJET :	Eclairage public – Extension Louvenne
	Délibération N°108-2017-29-05

Il convient de prendre une délibération pour l'extension d'éclairage public sur la commune déléguée de Louvenne. Les travaux sont estimés à 10 212.83 € part communale. Il convient en même temps de signer une convention avec le SIDEC de délégation de Maitrise d'ouvrage publique

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité :

VALIDE la convention proposée par le SIDEC pour un montant des travaux estimé à 10 212.83 € part communale.

ACCEPTE les termes de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage public

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier

OBJET :	Travaux
	Délibération N°109 -2017-29-05

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'un devis d'un montant de 3 218.00 € HT a été envoyé par l'entreprise BOISSON concernant le terrassement Impasse des Chalets au lotissement St Maurice sur la commune déléguée de St Julien.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité:

ACCEPTE la proposition de la Sté BOISSON pour un montant de 3 218.00 € HT

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier

OBJET :	Devis réfection des trottoirs
	Délibération n°110-2017-29-05

Monsieur le Maire explique qu'il faut prendre une délibération concernant les travaux de réfection des trottoirs situés Rue Lezay Marnésia sur la commune déléguée de St Julien. Deux devis ont été demandés aux Ste BOISSON et GALLET. Les travaux devront commencer courant 2017. :

Ste BOISSON soit un montant de 27 039.00 € HT

Ste GALLET soit un montant de 34 149.41 € HT

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité :

DECIDE de valider le devis de la Ste BOISSON pour un montant de 27 039.00 € HT concernant les travaux de réfection de la rue Lezay Marnésia sur la commune déléguée de St Julien

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer des demandes de subventions

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier

OBJET :	Assurances
	Délibération N° 111-2017-29-05

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Louis BRIDE rapporteur du dossier des assurances auprès de la compagnie Groupama concernant les bâtiments communaux ; il a été rajouté au contrat initial les points suivants :

- La clause PLU/carte communale
- 2 lavoirs
- Préau sur la commune déléguée de Bourcia au niveau du bâtiment « ancienne école »

Après renégociation de tous les contrats, la commune de Val Suran fera une économie de 6 819.00 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité:

APPROUVE les nouveaux termes des contrats

ACCEPTE de régler les sommes dues aux contrats proposées par la compagnie Groupama soit 8901.00 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier

OBJET :	Achat ordinateur
	Délibération N° 112-2017-29-05

L'ordinateur portable de la mairie ne fonctionne plus. Il a été demandé au SIDEC de bien vouloir faire établir des devis. Deux sociétés ont répondu à la demande d'offre concernant l'acquisition d'un ordinateur portable:17 pouces avec un logiciel.

- Sté RVS Informatique pour un montant de 1 055.00 € HT

- Sté RVS Informatique pour un montant de 1 055.00 € HT
- Ste Distrimatic FC pour un montant de 1 012.00 € HT

Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

ACCEPTE l'acquisition d'un ordinateur portable
 VALIDE le devis de la Sté Distrimatic FC pour un montant de 1 012.00 € HT
 AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous document afférent à ce dossier

OBJET :	Renouvellement de convention « Météo France »
	Délibération N° 113-2017-29-05

Monsieur le Maire informe le Conseil que Météo France a fait parvenir en mairie la demande de renouvellement de convention d'hébergement de la station automatique météorologie située sur la commune déléguée de ST Julien qui arrive à échéance au 15 juillet 2017. Ce renouvellement sera signé pour une durée de 9 ans. Météo France loue la parcelle a raison de 350.00 € par an.

Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

ACCEPTE de renouveler la convention avec Météo France pour une durée 9 ans
 ACCEPTE les termes de la convention
 AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous document afférent à ce dossier

OBJET :	Location d'appartement sur la commune déléguée de St Julien
	Délibération N° 114-2017-29-05

La mairie a reçu une demande de location pour l'appartement situé 25 rue Guillaumod sur la commune déléguée de St Julien. Madame NOULIN Kathy travaille actuellement pour la mairie, elle gère le camping.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

ACCEPTE de louer l'appartement situé sur la commune déléguée de St Julien
 APPROUVE le loyer d'un montant de 300.00 € par mois
 DEMANDE une caution d'un montant de 300.00 €
 AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier

OBJET :	Secrétariat
	Délibération N° 115-2017-29-05

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'octroyer à la secrétaire Maryline BEGARD une augmentation d'heures à raison de 12 heures par semaine au plus tôt dès que la collectivité d'origine pourra laisser partir l'agent et de toute façon au plus tard le 1^{er} septembre..

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 22 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions

ACCEPTE d'augmenter les heures de Maryline BEGARD à raison de 12 heures hebdomadaires
 AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier

OBJET :	Création lignes téléphoniques
	Délibération N° 116-2017-29-05

La commune déléguée de St Julien emploie deux adjoints techniques, il faut envisager de les équiper en téléphone portable.

Plusieurs devis ont été demandés

- Orange : Téléphone illimités + SMS pour 18.00 € par mois + téléphone 1.00€ chacun
- Bouygues : Téléphone illimité + SMS pour 16.19 € par mois + téléphone 1 € chacun
- Pritel : Téléphone illimitée + SMS pour 9.90 € par mois, téléphone 16.90 € chacun

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

VALIDE le devis de la Ste Orange pour un montant de 18.00 € par mois téléphone illimité + SMS illimité par téléphone

VALIDE l'achat de téléphone à raison de 1.00 € le téléphone

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier

OBJET :	Renouvellement de baux de chasse
	Délibération N° 117-2017-29-05

Les baux de chasse des ACCA des communes déléguées de St Julien et de Villechantria arrivent à expiration, il convient de renouveler ces baux pour une durée de 6 ans.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

ACCEPTE de renouveler les baux des ACCA des communes déléguées de St Julien et de Villechantria

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier

OBJET :	Mise en bail
	Délibération N° 118-2017-29-05

Monsieur le Maire explique que la commune déléguée de ST Julien alloue à certains administrés une autorisation de fauchage d'herbes :

Lotissement le Pelon II	Monsieur GUYOT Jean-François
Partie gauche du stade longeant le Suran	Monsieur ECOIFIFER
Terrain de l'OPH derrière la gendarmerie	Monsieur COUSANCA
Terrain derrière le groupe scolaire	Monsieur ECOIFFIER
Terrain de la déchetterie	Monsieur ECOIFFIER
Terrain en Chivière	Monsieur LAMBERON

Monsieur Gérard GUYOT exploitait une parcelle derrière la salle des fêtes, Monsieur GUYOT Jean-François ne souhaite pas reprendre cette parcelle.

Cette parcelle sera proposée éventuellement à Monsieur ECOIFFIER

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

ACCEPTE d'allouer un fauchage d'herbes à certains administrés de la commune déléguée de St Julien

ACCEPTE de proposer la parcelle abandonnée à Monsieur ECOIFFIER

AUTORISE Monsieur le Maire à établir un avenant à Monsieur ECOIFFIER

AUTORISE Monsieur le Maire à établir une mise en bail avec Monsieur Noël LAMBERON pour la parcelle cadastrée ZD 140 d'une superficie de 4500 m² située en Chivière sur la commune déléguée de St Julien

AUTORISE Monsieur le Maire à facturer ces fauchages d'herbes en fonction des fermages en vigueur

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier

OBJET :	Regroupement ONF
	Délibération N° 119-2017-29-05

Monsieur le Maire explique que l'ONF propose à la commune un regroupement de commune pour les bois et feuillus. Ce regroupement permet de vendre les bois à un prix plus intéressant pour les communes. La commune de Bourcia doit adhérer à un contrat d'approvisionnement pour 125 m³

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

ACCEPTE de signer le contrat de regroupement avec l'ONF

ACCEPTE de signer le contrat d'approvisionnement pour la commune déléguée de Bourcia

ACCEPTE que la commune Val Suran rejoigne le groupement

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier

OBJET :	Achat de bancs
	Délibération N° 120-2017-29-05

Monsieur le Maire explique qu'une demande ainsi qu'un devis venant de la société de chasse ont été envoyés en mairie pour la pose de bancs vers la cabane de chasse. La commune réglera la facture et demandera le remboursement à hauteur du HT à la société de chasse. Un devis d'un montant de 1 036.20 € HT est présenté aux membres du conseil.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

ACCEPTE de mettre des bancs à la cabane de chasse

VALIDE le devis pour un montant de 1 036.20 € HT

AUTORISE Monsieur le Maire à facturer le HT de la facture à la société de chasse

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier

OBJET :	Cartes jeunes
	Délibération N° 121-2017-29-05

Monsieur le Maire explique qu'en raison de son départ, l'Adapemont ne pourra plus assurer la vente de cartes jeunes sur la commune déléguée de St Julien. Ces cartes sont destinées aux jeunes de moins de 30 ans pour leur permettre de bénéficier de réduction auprès des organismes culturel de loisirs et la vie quotidienne en Franche-Comté. Le prix de ces cartes s'élève à 8 €. Cette carte est valable du 1er septembre au 31 août.

La Mairie peut envisager de les offrir aux jeunes de 11 à 20 ans habitant sur la commune de Val Suran, dans ce cas, le fournisseur facturera 7.00€ la carte à la mairie. Monsieur le Maire propose que ces cartes soient offertes aux jeunes de 11 à 20 ans sur la commune Val Suran. Pour connaître le nombre de jeunes pouvant bénéficier de cette carte, un courrier sera distribué dans toutes les boîtes de lettres de la commune Val Suran. La mairie pourra devenir point de vente en remplacement de l'Adapemont en passant une convention avec la société.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

ACCEPTE d'offrir la carte aux jeunes de la commune de Val Suran âgés de 11 à 20 ans

ACCEPTE que la mairie soit dépositaire

AUTORISE Monsieur le Maire à distribuer les courriers sur la commune de Val Suran

AUTORISE Monsieur le Maire à commander ces cartes en fonctions des réponses

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier

QUESTIONS DIVERSES

1/ Croix Calvère de la Maladière sur la commune déléguée de St Julien:

La croix est dans un très mauvais état. Il faut prévoir de la réparer et de nettoyer autour.

2/ Réunion commerces

Une réunion a été proposée aux commerçants de St Julien en compagnie de Monsieur le Maire, Madame le Maire déléguée de St Julien Messieurs les Maires délégués de Bourcia et Louvenne et Monsieur LEVY Directeur de la SEMCODA ainsi que l'architecte de ce dernier.

Le prix d'un commerce hors air hors eau serait de 6.00 € HT le m²

Le prix d'un commerce équipé serait de 9.00 € HT le m²

Deux commerçants ont déjà refusé la proposition de la SEMCODA.

Un autre projet est en cours d'élaboration.

3/ Visite à Foncine le Haut

Le Maire et les Maires délégués sont allés visiter la maison des Aînés à Foncine le Haut en compagnie de Madame Hélène PELISSARD et Monsieur BLONDEAU

La commune de Foncine le Haut a créée des logements adaptés aux personnes âgées comprenant un petit appartement par personne avec une salle commune et une cuisine commune.

4/ Association Foncière de la commune déléguée de St Julien

Demander à l'Association Foncière de St Julien de mettre un panneau interdiction de circuler sur le chemin en limite de Villechantria.

5/ Gestions des locations de salles communales

Monsieur le Maire souhaiterait que les personnes ayant la délégation de la gestion des salles communales gèrent les demandes de location.

- Claude ROZ pour la gestion de la salle des fêtes
- Marie-France BOUVIER pour la gestion de la salle du Foyer Rural de St Julien et la gestion de la salle des fêtes de Villechantria

6/ Manifestations

1/ Le Sou des Ecoles organise le samedi 10 juin leur concours de pétanque sur le site de la cabane de chasse.

2/ La 1^{ère} compagnie des Archers de la Petite Montagne organise les feux de la ST Jean le samedi 24 juin prochain à partir de 15h avec une restauration rapide le soir.

3/ L'Association de l'Eglise St Clair organise le samedi 6 Août 2017 un concours de pétanque sur la commune déléguée de Villechantria.

7/ Association « Classes »

Une nouvelle association vient de se créer sur la commune. L'Association des « classes » a pour but d'organiser la fête des conscrits de l'année. Pour aider cette association à démarrer, Monsieur le Maire propose que la commune verse une subvention à hauteur de 100.00 €. Cette somme devra rester en fonds de caisse pour les années futures.

8/ Défibrillateurs

Les défibrillateurs vont être installés prochainement sur les communes déléguées de St Julien et Villechantria. Certains élus demandent à pouvoir bénéficier d'une formation d'utilisation.

9/ Association « Les St Julien de France »

Monsieur Claude ROZ informe l'assemblée qu'un voyage à St Julien sur Garonne au sud de Toulouse est organisé dans le cadre des « St Julien de France », six personnes de la commune déléguée vont se rendre à cette rencontre.

10/ Jean-Louis BRIDE va revoir le contrat d'assurance concernant la cabane de chasse. Pour l'instant, la société de chasse assure elle même les murs de ce bâtiment municipal.

11/ Madame Josiane CARRETIÉ demande le nettoyage des égouts. Une demande sera faite auprès de la Communauté de Communes de la Petite Montagne.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 00.

Les délibérations sont consultables en Mairie, aux heures d'ouverture du Secrétariat, le mardi-mercredi-jeudi et samedi de 10 heures à 12 heures.

